



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Division des Examens et Concours

Bureau DEC 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires ; ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-1098 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 fixant les conditions d'organisation des concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat pour les services d'établissements publics relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté rectoral du 20 février 2018 fixant les dates et les modalités d'organisation du concours pour le recrutement d'assistants de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRETE

Article 1 : le jury du concours pour le recrutement des assistants de service social de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit dans l'académie de Besançon :

Président :

M. Géraud VAYSSE, Secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines au Rectorat de Besançon

Membres :

Mme BALANDIER-VALANCE Catherine, assistante sociale à la DSDEN du Doubs
M. SICLET Philippe, CTSS au Rectorat de Besançon
Mme TROMBONE Martine, Principale au Collège de Chatillon Le Duc

Article 2 : la Secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 1^{er} juin 2018

Le Recteur,
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET